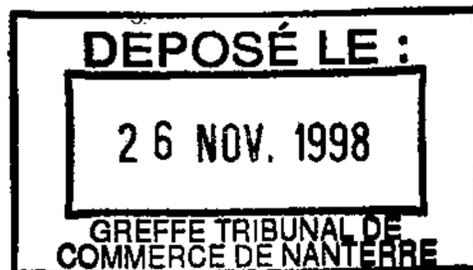


9204326

REQUETE POUR NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

(fusion soumise au régime simplifié de l'article 378-1
de la loi du 24 Juillet 1966)



29564

Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce
4, rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

LE SOUSSIGNE :

- Robert VALIN

Agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société "EC+", société anonyme au capital de 12.495.000 F, Immeuble Ariane, 2 rue Jacques Daguerre, 92500 Rueil Malmaison, RCS Nanterre B 377 652 938,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

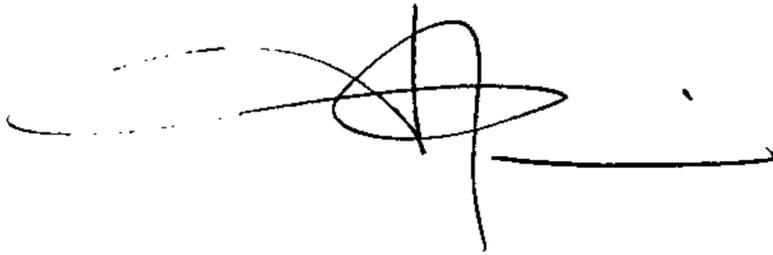
- Les sociétés EC+ et BELOU MALISSARD EC+ (société anonyme au capital de 700.000 F, Le Compans, 1 place Alfonse Jourdain, 31000 Toulouse, RCS Toulouse B 710 802 190), établissent le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BELOU MALISSARD EC+ par la société EC+ à laquelle BELOU MALISSARD EC+ ferait apport de l'intégralité de son actif, à charge de l'intégralité de son passif.
- La société EC+ doit être très prochainement, et en toute hypothèse avant le dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, propriétaire de la totalité des actions de ladite société BELOU MALISSARD EC+ ; en conséquence, les dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 sont applicables et il n'est donc pas nécessaire de désigner un Commissaire à la fusion, seul un ou des Commissaires aux apports devant être désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête de la société "EC+", société absorbante.

Ceci exposé, le requérant prie Monsieur le Président de désigner un ou plusieurs Commissaires aux apports chargés d'établir le rapport prévu à l'article 193 de la loi sus-visée du 24 juillet 1966, étant précisé que ne peuvent être choisis comme Commissaires aux apports :

- . Madame Christianne WLOSTOWICER, 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil, Commissaire aux comptes titulaire d'EC+ et de Belou Malissard EC+.
- . Monsieur Christian DELIE, 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil, Commissaire aux comptes suppléant d'EC+ et de Belou Malissard EC+.
- . Société HSD CPME, Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92400 Courbevoie, associée de la société EC+.
- . Société GPA AUDIT & CONSEIL, 705 rue Saint Hilaire, 34000 Montpellier, associée de la société EC+.
- . Monsieur Philippe CHIANESE, 37 avenue Firmin Bidard, 77500 Chelles, associé de la société EC+.
- . Monsieur Hubert LE BOUAR, 91 rue de la Bastille, 44000 Nantes, associé de la société EC+.

- . Monsieur Jean-Pierre LETARTRE, 844 Bois d'Achelles, 59223 Roncq, associé de la société EC+.
- . Monsieur Guy LIVENAIS, 19 allée des Rochers, 49240 Avrillé, associé de la société EC+.
- . Madame Micheline SCOUPE, 200 rue de Courcelles, 75017 Paris, associée de la société EC+.
- . Monsieur François SOREL, 2 rue Jacques Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison, associé de la société EC+ et de la société Belou Malissard EC+.
- . Monsieur Robert VALIN, 4 bis, avenue de la Belle Gabrielle 94120 Fontenay-sous-Bois, associé de la société EC+ et de la société Belou Malissard EC+.
- . Monsieur Pierre BONALD, rue du Capitaine Escudie, 31000 Toulouse, associé de la société Belou Malissard EC+.
- . Monsieur Georges GUILLEMAIN, 168 rue Louis Daubenton, 34090 Montpellier, associé de la société EC+ et de la société Belou Malissard EC+.

Fait à Rueil Malmaison, le 18 Novembre 1998

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE A LA REQUETE DE LA SOCIETE EC+

en date du 18 Novembre 1998

I) Type d'opération envisagée :

Restructuration d'activité par voie de fusion-absorption d'une filiale, société anonyme (BELOU MALISSARD EC+) au profit de sa société-mère, société anonyme existante (EC+), cette dernière société devant être propriétaire de la totalité du capital de la société BELOU MALISSARD EC+, à absorber, préalablement au dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce. En conséquence, fusion soumise au régime de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 (fusion simplifiée et nomination d'un Commissaire aux apports mais pas d'un Commissaire à la fusion).

II) Renseignements sur la société apporteuse :

- Dénomination sociale :	BELOU MALISSARD EC+
- Forme :	Société anonyme
- Capital :	700.000 F
- Siège social :	1 place Alfonse Jourdain - 31000 Toulouse
- N° de Registre du Commerce :	Toulouse B 710 802 190
- Activité :	Expertise comptable et commissariat aux comptes
- Chiffre d'affaires :	5.032 KF
- Montant total du bilan :	6.770 KF
- Capitaux propres :	2.361 KF
- Nombre de salariés :	9
- Etablissement :	Siège social
- Commissaires aux comptes :	Titulaire : Madame Christianne Wlostowicer 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil Suppléant : Monsieur Christian Delie 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil

III) Renseignements sur la société bénéficiaire de l'apport :

- Dénomination sociale :	EC+
- Forme :	Société Anonyme
- Capital :	12.495.000 F
- Siège social :	Immeuble Ariane, 2 rue Jacques Daguerre, 92500 Rueil-Malmaison
- N° de Registre du Commerce :	Nanterre B 377 652 938
- Activité :	Expertise comptable et commissariat aux comptes
- Chiffre d'affaires :	26.532 KF
- Montant total du bilan :	34.965 KF
- Capitaux propres :	12.131 KF
- Nombre de salariés :	59
- Commissaires aux comptes :	Titulaire : Madame Christianne Wlostowicer 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil Suppléant : Monsieur Christian Delie 4 avenue de l'Europe, 60100 Creil

IV) Renseignements concernant les apports :

Apport-fusion fait par BELOU MALISSARD EC+ à EC+ sur la base des valeurs nettes comptables des divers postes du bilan de BELOU MALISSARD EC+, à l'exception des éléments incorporels.

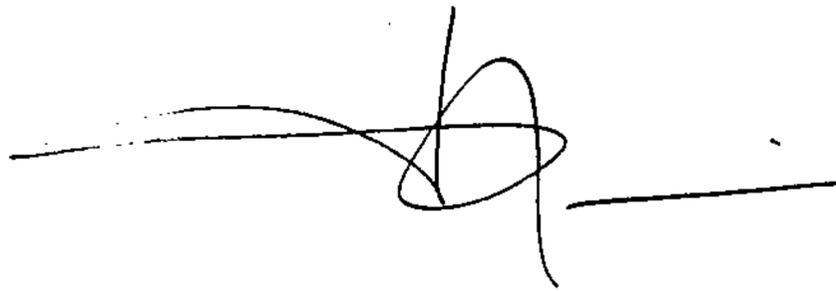
V) Renseignements divers et choix d'un commissaire aux apports :

La présente fusion s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du système d'implantation de la société EC+ en province, visant à une implantation directe plutôt que par l'intermédiaire de filiales, en vue de réduire les frais de fonctionnement.

A l'occasion de l'absorption, par la société EC+, d'une filiale située à Angers, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre avait désigné Monsieur Hervé BOUGEARD, 10 rue Duphot, 75001 Paris, en qualité de commissaire aux apports (voir la requête du 4 octobre 1996 et l'ordonnance du 16 octobre 1996 ci-jointes).

Monsieur BOUGEARD connaît donc les principes administratifs, économiques, comptables et juridiques régissant les sociétés concernées par le présent projet de fusion et pourrait ainsi mettre son expérience à profit pour une meilleure appréhension de la nouvelle opération, entraînant la réalisation d'un gain de temps non négligeable.

Robert VALIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left and right.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° *84 2314* et les motifs y exposés,

Nommons - *A. Henri Bougeat*
10 rue Duphot
75001 - Paris

en qualité de

- Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports
et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans
le cadre de l'article 157-1 de la loi du 24 juillet 1966

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se faire
assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans
l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le
montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de
l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint
à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le *20.11.82*

BARAL

